

Immatriculation – SNC

Liste des pièces justificatives à fournir

Pour le ou les gérant(s) et associé(s)

- **Déclaration sur l'honneur de non-condamnation** avec déclaration de filiation
- **Justificatif d'identité** (certifié conforme à l'original, daté et signé) :
 - o Nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'union Européenne ou de l'Espace Economique Européen (EEE) ou de la Suisse : copie recto/verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
 - o Nationalité étrangère : copie recto/verso de la carte de résident ou du titre de séjour, avec mentions permettant la création d'une entreprise

Pour la société

- **Justificatif d'adresse de l'entreprise** :
 - o Activité exercée au domicile personnel du gérant : attestation de domiciliation du représentant légal et copie d'un justificatif de domicile à son nom, de moins de 3 mois
 - o Activité exercée dans un local professionnel : justificatif de la jouissance des locaux au nom de la société, permettant de justifier de l'adresse professionnelle
- **Exemplaire des statuts** paraphés sur toutes les pages, datés et signés (enregistrés aux impôts en cas d'apport en nature, titres ou fonds de commerce)
- **Décision de nomination du ou des gérant(s)** (si pas nommé(s) dans les statuts)
- **Attestation bancaire** justifiant du dépôt du capital social
- **Annonce légale** pour la constitution de la société (copie du journal d'annonces légales)
- **En cas d'activité réglementée** : copie de l'autorisation provisoire ou définitive, du diplôme ou du titre permettant l'exercice de l'activité
- **En cas d'activité non sédentaire** : une demande de carte de commerçant non sédentaire sera à effectuer auprès de votre CCI dès l'obtention de votre Kbis.

Frais Greffe du Tribunal de Commerce pour l'immatriculation au RCS

- | | |
|---|-----------|
| - Création : | 58,86 € * |
| - Achat, location-gérance : | 90,97 € * |
| - Immatriculation sans exercer l'activité : | 88,29 € * |

* Dont frais de 21,41 € pour la déclaration relative aux bénéficiaires effectifs de la société.

**Choisissez l'accompagnement de la CCI, confiez-nous
la réalisation de votre formalité !**

Voir modalités et tarifs au verso

Vos formalités peuvent être réalisées :

- **En toute autonomie** sur le site <https://procedures.inpi.fr/?/>

Pour toute question ou demande d'assistance relative à la plateforme du Guichet unique, l'INPI met à votre disposition deux moyens de contact : **01 56 65 89 98** - www.inpi.fr/contactez-nous

- **Accompagné par un conseiller de la CCI** qui prendra en charge votre formalité à votre place (voir offre ci-dessous)

LIBÉREZ-VOUS DES CONTRAINTES ADMINISTRATIVES AVEC VOTRE CCI !



NOTRE OFFRE

»»» **Simplicité** : nos formalistes recueillent les informations et documents nécessaires, vérifient la conformité des pièces et réalisent pour vous la déclaration sur le site du Guichet unique électronique.

Rapidité : ils assurent pour vous le suivi et les échanges avec les administrations concernées.

Sérénité : ils réalisent l'ensemble de la formalité de A à Z et vous informent pas-à-pas de l'avancée de votre dossier en toute confidentialité.



UN SERVICE COMPLET

»»» Votre CCI s'occupe pour votre compte de toute la démarche. Vous bénéficiez de l'accompagnement d'un interlocuteur dédié pour le suivi de votre dossier.

Avec votre CCI, votre formalité est assurée !



À QUEL TARIF* ?

	Entreprise individuelle (y compris le régime de la micro entreprise)	Société (SARL, SAS...)
Création	99 € TTC	138 € TTC
Modification	59 € TTC	120 € TTC
Radiation	49 € TTC	84 € TTC

* Nos services n'incluent pas les frais de greffe obligatoires qui vous seront communiqués dès notre premier contact

Contactez le Pôle Formalités : 02 43 21 00 02 – formalites@lemans.cci.fr

CCI Le Mans Sarthe

1, boulevard René Levasseur, CS 91435 – 72014 LE MANS Cedex 2